



Hautes-Alpes
le département

**RECUEIL DES ACTES
DEPARTEMENTAUX**

hors arrêtés de voirie

**PUBLIÉ SUR LE SITE DU DEPARTEMENT LE
11 septembre 2024**

LISTE DES ACTES PUBLIES

❖ Délégations de fonctions :

- Mme Valérie ROSSI (abrogation)

Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

ARRETE du **11 SEP. 2024**

Objet : Abrogation de délégation de fonctions en direction de Mme Valérie ROSSI, Conseillère Départementale

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** l'article L. 3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Président Conseil Départemental à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux Conseillers Départementaux dès lors que les Vice-Présidents sont tous titulaires d'une délégation,
- Vu** la délibération n° CD-21-07-746 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Département des Hautes-Alpes,
- Vu** la délibération n° CD-21-07-748 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection des membres de la Commission Permanente,
- Vu** l'arrêté du 7 septembre 2021, donnant délégation de fonction à Mme Valérie ROSSI

ARRETE

Article 1^{er} :

Le présent arrêté abroge celui du 7 septembre 2021, donnant délégation de fonction à Mme Valérie ROSSI, en qualité de Conseillère Départementale déléguée à l'Économie Sociale et Solidaire.

Article 2 :

M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet du Département et notifié à la personne intéressée.

Article 3 :

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, 31 rue Jean-François LECA, 13235 MARSEILLE CEDEX 2. En application des dispositions des articles R. 414-7 et suivants du Code de Justice Administrative, ce recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, une demande de recours gracieux peut être adressée (en recommandé avec accusé de réception) auprès de Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes (Place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 GAP CEDEX), cette démarche interrompant le délai de recours contentieux.

Flux dématérialisés :

- Direction Générale des Services
- Ressources Humaines
- Contrôle de Légalité

Copies :

- Dossier de l'élu(e)
- Cabinet du Président
- Publié sur le site internet du Département

- NOTIFICATION -

NOM

PRENOM

DATE

Signature

Signé électroniquement par : Jean-Marie BERNARD
Date de signature : 09/08/2024
Qualité : Président du Conseil Départemental

Jean-Marie BERNARD